



## Critères de sélection et de priorisation des projets de numérisation et de préservation

Le RCDR collabore avec des institutions de mémoire en vue de numériser des contenus patrimoniaux canadiens à ajouter à la collection de Canadiana. Dans le but de rendre davantage de contenu patrimonial canadien accessible aux utilisateurs tant au pays qu'à l'étranger, le RCDR et ses membres ont la possibilité d'établir des priorités quant aux documents qui seront numérisés, préservés et rendus accessibles au sein de Canadiana. Dans cette optique, le Groupe de travail sur les priorités du contenu patrimonial (GTPCP) a recommandé un processus, qui a ensuite été affiné par le Sous-comité du contenu de Canadiana (SCCC), afin d'aider le RCDR dans son examen des projets de numérisation de collections patrimoniales proposés pour la collection de Canadiana. Ce processus est fondé sur le cadre de travail de Diane Vogt-O'Connor, présenté dans le document intitulé « Selection of Material for Scanning<sup>1</sup> ».

Lors de l'examen des projets de numérisation, un certain nombre de critères pourraient être pris en compte pour déterminer la faisabilité et la pertinence de l'ajout de ce contenu à la collection. Voici quelques-uns des critères les plus importants :

- [L'évaluation du contenu patrimonial](#)
- [L'évaluation de la faisabilité](#)
- [L'évaluation des ressources](#)

### **L'évaluation du contenu patrimonial**

D'une manière générale, les documents proposés pour être numérisés et inclus dans la collection de Canadiana doivent, par leur sujet ou leur auteur, représenter le Canada d'une manière appréciable. En outre, ces documents patrimoniaux doivent représenter des aspects de la diversité géographique, socioculturelle et linguistique du Canada.

### **Les grandes priorités**

Au printemps 2020, le GTPCP a interrogé les membres du RCDR concernant leurs stratégies, priorités et besoins en matière de numérisation, d'hébergement et de préservation. Les membres du RCDR ont identifié deux principaux types de contenus à privilégier :

- Les contenus reflétant la diversité de la population canadienne, notamment la diversité des races, des ethnies, des identités de genre, des sexualités, des classes sociales et des compétences. La diversité des époques, des lieux géographiques et des types de communautés, comme les communautés sociales, culturelles ou politiques, et l'amélioration de la représentation dans les archives historiques numériques sera également prise en compte.
- Les contenus menacés en raison de facteurs tels que la détérioration physique potentielle ou les contraintes financières de l'établissement d'origine.

Deux formes de contenu ont également été identifiées :

- Les collections d'archives de grand intérêt<sup>2</sup>;

---

<sup>1</sup> Diane Vogt-O'Connor, « Selection of Material for Scanning », dans [Handbook for Digital Projects: A Management Tool for Preservation and Access](#), dir. par Maxine K. Sitts (Andover, MA : Northeast Document Conservation Centre, 2000), p. 45-73.

<sup>2</sup> En raison de contraintes liées à l'infrastructure actuelle de Canadiana (en date de 2024), les documents d'archives provenant de fonds à plusieurs niveaux, qui ne peuvent pas être présentés individuellement, ne peuvent pas encore être ajoutés à Canadiana.

- Les journaux.

Le SCCC et le personnel du RCDR utiliseront la grille d'évaluation suivante pour évaluer les propositions de contenus à ajouter à la collection de Canadiana. Les personnes ou les organisations qui soumettent un contenu à l'examen sont invitées à préparer leur proposition en tenant compte de ces critères.

<p><b>En quoi ces documents ajouteraient-ils une valeur unique à la collection de Canadiana?</b></p>	
<p><b>Public escompté</b></p>	
<p><b>Diversité et représentation</b></p> <p>Le matériel reflète-t-il, ou le projet est-il soutenu par (par exemple, par une lettre de soutien ou un partenariat), une communauté considérée étant marginalisée en raison de facteurs tels que, mais sans s'y limiter, la race, l'appartenance ethnique, l'identité de genre, la sexualité, la classe sociale ou les capacités ?<sup>3</sup></p> <p>Autrement, les documents se rapportent-ils à une période, à un emplacement géographique ou à une communauté sociale, culturelle ou politique rarement étudiés? La numérisation de ce matériel améliorera-t-elle la représentation dans les archives historiques numériques ?</p>	
<p><b>Les documents sont-ils menacés?</b></p>	

<sup>3</sup> Les communautés marginalisées comprennent notamment les populations autochtones, asiatiques, noires, latino et autres personnes de couleur; les femmes; les personnes et communautés gaies, lesbiennes, bisexuelles, transgenres, non binaires et autres personnes et communautés non binaires; les immigrants; les populations déplacées; les personnes aveugles, sourdes et handicapées; les personnes colonisées, privées de leurs droits, asservies et incarcérées.

## L'évaluation de la faisabilité

L'évaluation de la faisabilité consiste à examiner les facteurs susceptibles de déterminer les perspectives de succès d'un projet. L'un de ces facteurs est la prise en compte des questions de droits associés à la collection ainsi qu'aux biens culturels ou aux connaissances détenues par la communauté. Cela comprend les droits d'auteur et la protection de la vie privée.

Les considérations techniques et relatives au format, dont l'état des documents (fragiles ou stables) et la qualité des supports patrimoniaux (p. ex., formats obsolètes), seront soupesées par rapport à la capacité du RCDR à faire migrer les contenus vers une norme numérique contemporaine. Les considérations techniques englobent également la disponibilité de métadonnées détaillées qui feront partie intégrante de la préservation et de l'utilisation des contenus patrimoniaux numérisés.

Enfin, la taille et la portée générales du projet seront prises en compte parallèlement à l'évaluation du contenu décrite ci-dessus et à la capacité du RCDR à mener à bien le projet dans un délai donné (voir la section sur [l'évaluation des ressources](#)).

L'évaluation de la faisabilité sera réalisée par le personnel du RCDR à l'aide de la grille d'évaluation suivante :

	<b>Faisabilité élevée</b>	<b>Faisabilité moyenne</b>	<b>Faible faisabilité</b>
<b>État des documents</b>	Les documents sont stockés de manière adéquate et ne sont pas endommagés. Les documents présentent un processus de vieillissement normal.	Les documents sont dans un état passable et sont modérément fragiles.	Chimiquement instables, susceptibles de s'autodétruire, endommagent les documents qui les entourent et présentent des risques pour la santé.
<b>Supports patrimoniaux</b>	Qualité appropriée pour la numérisation.	La qualité pose certains problèmes.	Mauvaise qualité – ne peut pas garantir une numérisation de qualité.
<b>Autorisations</b>	N'est plus protégé par des droits d'auteur ou fait l'objet de droits de reproduction (preuve d'autorisation jointe à la demande); ne contient pas de contenu sensible sur le plan culturel.	Les autorisations sont en cours de négociation, les documents sont considérés comme étant à faible risque.	La collection est protégée par des droits d'auteur et aucune autorisation n'a été accordée; les documents sont considérés comme présentant un risque modéré ou plus élevé.
<b>Confidentialité</b>	La collection ne contient pas de renseignements personnels.	Présence de certains renseignements personnels, mais approbation pour une utilisation à grande échelle.	La collection contient des renseignements personnels.
<b>Métadonnées</b>	Des métadonnées complètes, détaillées et de grande qualité sont disponibles.	Certaines métadonnées sont disponibles.	Aucune métadonnée disponible.
<b>Portée des documents</b>			

<b>Pointage</b>	3 points pour chaque catégorie si plus de 90 % de la collection répondent aux critères de faisabilité élevée.	2 points pour chaque catégorie si 90 % ou plus de la collection répondent à des critères de faisabilité moyenne.	1 point pour chaque catégorie si 90 % ou plus de la collection répondent à des critères de faible faisabilité.
-----------------	---	--	--

**L'évaluation des ressources**

Étant donné le grand nombre de propositions de projets de numérisation en vue d'une inclusion dans la collection de Canadiana, le SCCC, avec l'aide du personnel du RCDR, évaluera l'étendue et la durée de chaque projet afin d'en assurer la bonne réalisation. Le RCDR et les institutions de mémoire partenaires déterminent des calendriers réalistes pour aider le personnel du RCDR à planifier les projets réussis, l'installation du matériel de numérisation, ainsi que la planification des ressources humaines.

<b>En fonction de la capacité, le personnel prévoit que ce projet nécessitera :</b>	
---	--

Une fois que toutes les grilles auront été remplies, un décompte final fournira un chiffre qui aidera le RCDR à classer les projets par ordre de priorité, en fonction de tous les facteurs pris en compte. Il convient de noter que certains éléments, comme le risque lié à l'absence de numérisation de la collection ou à la valeur historique d'une collection, pourraient l'emporter sur d'autres considérations, remettant en cause l'approche fondée sur les grilles d'évaluation. Dans un tel cas, le RCDR, le SCCC et l'organisation présentant la proposition devront tenir d'autres discussions afin de répondre à d'autres préoccupations et de définir une autre approche.